



MAIRIE DE FERICY
Seine et Marne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 10 juillet 2020
à 20h30
Salle des Fêtes de Féricy

ORDRE DU JOUR :

- I. Représentants au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire à destination de Avon-Fontainebleau et du collège de Vulaines (SITS) - Délibérations**
- II. Représentants au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Machault-Féricy (SIRP) - Délibérations**
- III. Représentants au syndicat de la Charte Fouju Crisenoy Moisenay – Délibérations**
- IV. Représentants au Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC) - Délibérations**
- V. Représentants au Syndicat du Collège des Bords de Seine – Délibérations**
- VI. Représentants au Syndicat Mixte d'es 4 Vallées de la Brie (SM4VB) - Délibérations**
- VII. Représentants au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) – Délibérations**
- VIII. Représentants au Syndicat Intercommunal de Transport du Châtelet – Délibérations**
- IX. Représentants à la commission des Impôts directs – Délibérations**
- X. Représentants à la commission d'Appel d'Offres – Délibérations**
- XI. Représentants à l'Association Foncière de Remembrement – Délibérations**
- XII. Représentants aux commissions communales conseillées (Urbanisme-Travaux-Finances) – Délibérations**
- XIII. Indemnités du maire - Délibérations**
- XIV. Indemnités des adjoints au maire – Délibérations**
- XV. Vote des taux d'impositions et approbation du Budget Primitif 2020 - Délibérations**
- XVI. Questions diverses**

Présents : ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESHAMS-FONTAINE Corentin, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HALL Frédérique, HAMEON Yoann, MENET Sophie.

Absents :

CONDETTE Alain qui a donné pouvoir à HALL Frédérique
MAILLOT Jean-Luc qui a donné pouvoir à BOURGES Manel
ROCHER Catherine qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé

Virginie GARNOTEL est désignée secrétaire de séance.

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 3 Juillet 2020.

I. Représentants au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire à destination de Avon-Fontainebleau et du collège de Vulaines (SITS) – Délibération

Les représentants auront la charge de servir de lien entre le service Transport du Département et les familles des élèves se déplaçant vers les collèges et lycées de Avon-Fontainebleau et vers le collège de Vulaines.

Le siège du syndicat est à Féricy et le secrétariat est assuré par Chantal Vicéry.

Les communes membres sont Féricy, Machault, Pamfou et Valence.

Le nombre de représentants par commune est de 2 titulaires et de 2 suppléants.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour représenter la commune de Féricy au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Féricy-Machault-Pamfou-Valence :

Titulaires :

FOURGOUX-LECLERC Catherine
47 rue de Ferland
77133 FERICY
catherine.fourgoux@fericy.fr

HAMÉON Yoann
7 rue de Lorette
77133 FERICY
yoann.hameon@fericy.fr

Suppléant :

ALLEYRAT Paul
8 rue d'Auxy
77133 FERICY
paul.alleyrat@fericy.fr

GERMAIN Jean-Luc
7 rue de Ferland
77133 FERICY
jean-luc.germain@fericy.fr

II. Représentants au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Machault-Féricy (SIRP) - Délibération

Le SIRP gère les services périscolaires : cantine, garderie et étude des maternelles et primaires ainsi que le personnel du SIRP.

Le siège du syndicat est à Machault mais le secrétariat est assuré à Féricy par Maud Delbecq en cours de formation par Chantal Vicéry.

Les communes membres sont Féricy et Machault.

Le nombre de représentants par commune est de 3 titulaires et de 2 suppléants.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour représenter la commune de Féricy au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Machault Féricy :

Titulaires :

FOURGOUX-LECLERC Catherine
47 rue de Ferland
77133 FERICY
catherine.fourgoux@fericy.fr

HAMÉON Yoann
7 rue de Lorette
77133 FERICY
yoann.hameon@fericy.fr

MENET Sophie
33 rue de Ferland
77133 FERICY
sophie.menet@fericy.fr

Suppléant :

ALLEYRAT Paul
8 rue d'Auxy
77133 FERICY
paul.alleyrat@fericy.fr

GERMAIN Jean-Luc
7 rue de Ferland
77133 FERICY
jean-luc.germain@fericy.fr

III. Représentants au syndicat de la Charte Fouju Crisenoy Moisenay - Délibération

Les compétences de ce syndicat sont le développement et l'aménagement économique, l'aménagement de l'espace et le développement touristique.

Les communes membres sont les communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le nombre de représentants par commune est de 2 titulaires et 2 suppléants.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour représenter la commune de Féricy à la Charte Fouju Crisenoy Moisenay :

Titulaires :

CONDETTE Alain
42 rue de Ferland
77133 FERICY
alain.condette@fericy.fr

DESPOTS Hervé
4 route de Barbeau
77133 FERICY
herve.despots@fericy.fr

Suppléant :

DJORDJEVIC Cécile
24 rue de la Gennerie
77133 FERICY
cecile.djordjevic@fericy.fr

MENET Sophie
33 rue de Ferland
77133 FERICY
sophie.menet@fericy.fr

IV. Représentants au Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC) - Délibération

Les compétences de ce syndicat sont la révision du schéma directeur Almont Brie Centrale, l'analyse de l'occupation de l'espace, de la population, de l'emploi, du développement économique et la gestion des aires des gens du voyage.

Les communes membres sont les communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le nombre de représentants par commune est de 2 titulaires et 2 suppléants.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour représenter la commune de Féricy au Syndicat d'Étude et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC) :

Titulaires :

HALL Frédérique
19 rue du Montceau
77133 FERICY
frederique.hall@fericy.fr

MAILLOT Jean-Luc
6 rue de la Gennerie
77133 FERICY
jean-luc.maillot@fericy.fr

Suppléants :

DESPOTS Hervé
4 route de Barbeau
77133 FERICY
herve.despots@fericy.fr

DJORDJEVIC Cécile
24 rue de la Gennerie
77133 FERICY
cecile.djordjevic@fericy.fr

V. Représentants au Syndicat du Collège des Bords de Seine – Délibération

Les compétences de ce syndicat sont les aménagements aux abords du collège Beltrame de Vulaines.

Les communes membres sont Féricy, Héricy, Samoreau et Vulaines

Le nombre de représentants par commune est de 2 titulaires et 1 suppléant.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour représenter la commune de Féricy au Syndicat du collège des bords de Seine :

Titulaires :

DJORDJEVIC Cécile
24 rue de la Gennerie
77133 FERICY
cecile.djordjevic@fericy.fr

FOURGOUX-LECLERC Catherine
47 rue de Ferland
77133 FERICY
catherine.fourgoux@fericy.fr

Suppléant :

BOURGES Manel
7 rue de l'Église
77133 FERICY
manel.bourges@fericy.fr

VI. Représentants au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie (SM4VB) - Délibération

La compétence de ce syndicat est l'entretien des rus et des cours d'eau.

Les communes membres sont les communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Le nombre de représentants par commune est de 1 titulaire et 1 suppléant.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour représenter la commune de Féricy au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie (SM4VB) :

Titulaire :

DESPOTS Hervé
4 route de Barbeau
77133 FERICY
herve.despots@fericy.fr

Suppléant :

HALL Frédérique
19 rue du Montceau
77133 FERICY
frederique.hall@fericy.fr

VII. Représentants au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) – Délibération

Les compétences de ce syndicat sont variées et liées à l'électricité, aux énergies renouvelables et à la transition énergétique.

Le SDESM propose également régulièrement aux communes membres des groupements de commande dans le périmètre de ses compétences.

Les communes membres sont nombreuses (plus de 500 communes)

Le nombre de représentants par commune est de 2 titulaires et 1 suppléant.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour représenter la commune de Féricy au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) :

Titulaires :

DESPOTS Hervé
4 route de Barbeau
77133 FERICY
herve.despots@fericy.fr

Suppléant :

HALL Frédérique
19 rue du Montceau
77133 FERICY
frederique.hall@fericy.fr

GERMAIN Jean-Luc
7 rue de Ferland
77133 FERICY
jean-luc.germain@fericy.fr

VIII. Représentants au Syndicat Intercommunal de Transport du Châtelet – Délibération

La compétence de ce syndicat est la gestion en relation avec le service Transport du Département de la ligne régulière passant par Féricy.

Les communes membres sont Féricy, Châtillon la Borde, Fontaine Le Port, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence en Brie.

Le nombre de représentants par commune est de 2 titulaires et 1 suppléant.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour représenter la commune de Féricy au Syndicat Intercommunal de Transport du Châtelet-en-Brie :

Titulaires :

DJORDJEVIC Cécile
24 rue de la Gennerie
77133 FERICY
cecile.djordjevic@fericy.fr

Suppléant :

ALLEYRAT Paul
8 rue d'Auxy
77133 FERICY
paul.alleyrat@fericy.fr

FOURGOUX-LECLERC Catherine
47 rue de Ferland2
77133 FERICY
catherine.fourgoux@fericy.fr

IX. Représentants à la commission des Impôts directs – Délibérations

Cette commission obligatoire a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le secrétariat est assuré par Déborah Breuillé.

Le conseil municipal doit proposer 24 noms et c'est le directeur départemental des finances publiques qui fera son choix parmi les noms proposés pour retenir 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le maire (ou l'adjoint délégué désigné par lui) ne doit pas faire partie de cette liste car il est obligatoirement président de cette commission.

Les conditions : être âgés d'au moins 18 ans, être de nationalité française, jouir de ses droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes, posséder des connaissances suffisantes à l'exécution de la tâche.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour être amenés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

ABOULIN Corinne	HAMÉON Yoann
ALLEYRAT Paul	JOUAN Sébastien
BOURGES Manel	LANCIEN Bruno
CONDETTE Alain	LEVIONNOIS Françoise
COTTIN Didier	MAILLOT Jean-Luc
DESHAMS-FONTAINE Corentin	MONTAVON Sandrine
DESPOTS Hervé	MOUA Corinne
DJORDJEVIC Cécile	MOUTTI André
FOURGOUX-LECLERC Catherine	PECQUET Lancelot
GRAGY François	ROCHER Catherine
HALL Frédérique	SAOUDI Jilla
HALLOT Maëva	TOUGUAY Céline

X. Représentants à la commission d'Appel d'Offres – Délibération

Cette commission obligatoire a pour rôle d'élaborer les dossiers de marchés publics et assurer leur suivi.

Le secrétariat de cette commission est assuré par Déborah Breuillé.

Cette commission est composée d'un président (obligatoirement le maire) et de 6 élus : 3 titulaires et 3 suppléants.

Par délibération et à l'unanimité, sont désignés pour siéger à la commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

DESPOTS Hervé
4 route de Barbeau
77133 FERICY
herve.despots@fericy.fr

DJORDJEVIC Cécile
24 rue de la Gennerie
77133 FERICY
cecile.djordjevic@fericy.fr

HALL Frédérique
19 rue du Montceau
77133 FERICY
frederique.hall@fericy.fr

Suppléants :

CONDETTE Alain
42 rue de Ferland
77133 FERICY
alain.condette@fericy.fr

GARNOTEL Virginie
40 rue du Montceau
77133 FERICY
virginie.garnotel@fericy.fr

MAILLOT Jean-Luc
6 rue de la Gennerie
77133 FERICY
jean-luc.maillot@fericy.fr

XI. Représentants à l'Association Foncière de Remembrement – Délibération

L'AFR de Féricy a été instituée par un arrêté préfectoral du 21/12/1949 et regroupe les propriétaires concernés par le remembrement ordonné le 20/07/1942 et clôturé le 20/09/1949 sur le territoire de Féricy

Son but est principalement de conserver en état les chemins menant aux exploitations agricoles.

L'AFR est également propriétaire de 4 terres qu'elle loue à des exploitants agricoles. Le siège de l'AFR se situe à Féricy et le secrétariat est assuré par Chantal Vicéry.

Le bureau de cette association est composé du maire ou d'un conseiller de la commune désigné par lui, de 3 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture parmi les membres de l'AFR (à ce jour ont été désignés par la chambre d'Agriculture : André Dufour, Jean-Claude François et Jacques Gougé) et 3 propriétaires désignés par le conseil municipal parmi les membres de l'AFR.

Monsieur le maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la commune de Féricy, conformément à l'article R133-3 du Code Rural.

M. le maire désigne Mme ROCHER Catherine, élue, pour siéger en tant que présidente au bureau de l'AFR.

Le Conseil Municipal, est invité à procéder à la désignation de 3 propriétaires qui seront appelés à siéger au bureau de l'Association.

La chambre d'agriculture a désigné les 3 membres suivants :

- Monsieur André DUFOUR demeurant 8 route de Boissy – 77133 FERICY – Propriétaire
- Monsieur Jean-Claude FRANCOIS demeurant 47 rue du Montceau – 77133 FERICY – Propriétaire
- Monsieur Jacques GOUGÉ demeurant 11 rue de l'église – 77133 FERICY – Propriétaire

Le conseil municipal doit désigner 3 autres propriétaires exploitants ou non, possédant des biens fonciers dans le périmètre du remembrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les 3 membres suivants :

- Monsieur Dominique DUFOUR demeurant 8 route de Boissy – 77133 FERICY – Propriétaire
- Monsieur Jean-Marc GOUGÉ demeurant 11 rue de l'église – 77133 FERICY – Propriétaire
- Monsieur François GRAGY demeurant 2rue du Bon Puits – 77133 FERICY – Propriétaire

XII. Représentants aux commissions communales conseillées – Délibération

1) La commission Urbanisme

Cette commission a pour but de suivre l'élaboration du document d'urbanisme prescrit par la commune, d'instruire l'ensemble des autorisations d'urbanisme, de vérifier la conformité des travaux déclarés,

La secrétaire en charge de cette commission est Déborah Breuillé.

Cette commission peut être composée d'1 rapporteur et de 4 élus environ.

2) La commission Travaux

Cette commission a pour but de déterminer et planifier les travaux d'entretien, de réhabilitation ou de construction sur les bâtiments communaux, la voirie, le domaine public et privé de la commune et de suivre ces différents travaux entrepris en régie directe ou par des entreprises extérieures.

La secrétaire en charge de cette commission est Chantal Vicéry et François Délot est en charge de la partie technique.

Cette commission peut être composée d'1 rapporteur et de 4 élus environ.

3) La commission Finances

Cette commission a pour but d'élaborer le budget et de suivre les comptes de la commune, de s'assurer des ressources nécessaires aux projets, de contrôler la dépense, de valider et planifier les réalisations, d'arbitrer sur les priorités.

Le secrétariat en charge de cette commission est Chantal Vicéry.

Cette commission peut être composée d'1 rapporteur et de 3 élus environ

Par délibération et à l'unanimité, les élus prennent poste dans les différentes commissions municipales selon le tableau ci-dessous :

	Rapporteurs	Participants
Finances	Virginie GARNOTEL	Manel BOURGES Hervé DESPOTS Jean-Luc GERMAIN Frédérique HALL Jean-Luc MAILLOT
Travaux – Voirie – Sécurité	Hervé DESPOTS	Alain CONDETTE Corentin DESHAMS-FONTAINE Cécile DJORDJEVIC Jean-Luc GERMAIN
Urbanisme	Cécile DJORDJEVIC	Corentin DESHAMS-FONTAINE

		Hervé DESPOTS Jean-Luc GERMAIN Frédérique HALL
--	--	--

XIII. Indemnités du maire - Délibération

L'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conduit au plafond indemnitaire suivant, exprimé en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique (indice brut 1027) et en euros :

Population de la commune	Taux (en % IBT)	Euros mensuels
De 500 à 999	40,3	1 567,43 €

Simulation :

*Enveloppe budgétaire brute maire (taux à 40,3%) + 3 adjoints (voir ci-dessous taux à 10,7%) = 1567,43 + (3*416,17) = 2 815,94 €*

*Enveloppe budgétaire brute maire (taux minoré à 29,59%) + 4 adjoints (taux à 10,7%) = 1151,26 + (4*416,17) = 2815,94€*

M. le maire rappelle que lors de son élection, il avait souhaité bénéficier de l'aide d'un 4ème adjoint sans toutefois augmenter la charge financière pour la commune. Il propose donc au conseil de voter un taux à 29,59% de l'indice 1027. Ce taux revu à la baisse permettant de prendre en charge les indemnités d'un 4ème adjoint.

Après délibération et à l'unanimité, le montant des indemnités du maire est voté à un taux de 29,59% pour toute la durée du mandat.

XIV. Indemnités des adjoints au maire

L'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales conduit au plafond indemnitaire suivant, exprimé en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique (indice brut 1027) et en euros :

Population de la commune	Taux (en % IBT)	Euros mensuels
De 500 à 999	10,7	416,17 €

Après délibération et à l'unanimité, les adjoints percevront chacun une indemnité mensuelle égale à 10,7% de l'indice brut 1027

XV. Vote des taux d'imposition

	Base d'imposition effectives 2019 (1)	Taux d'imposition communaux de 2019 (2)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (3)	Produits à taux constants (4) = (2) * (3)
Taxe d'habitation	1 002 095	20,00	1 019 000	203 800
Taxe foncière (bâti)	570 674	22,36	581 000	129 912
Taxe foncière (non bâti)	34 005	52,36	34 300	17 959
			Total :	351 671
Total sans Taxe d'habitation (*) qui sera reversée à la commune d'une autre façon :				147 871

(*) Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Les élus doivent donc se prononcer uniquement sur les taux de la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Éléments utiles au vote des taux :

	Taux moyens communaux de 2019 au niveau national (5)	Taux moyens communaux de 2019 au niveau départemental (6)	Taux plafonds 2020 (7)	Taux 2019 des EPCI (8)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 = (7) - (8)	Rappel Taux Féricy 2019
Taxe foncière	21,59	26,45	66,13	3,42	62,71	22,36

bâti						
Taxe foncière non bâti	49,72	53,55	133,88	10,73	123,15	52,36

Autre information importante : la variation du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est liée à celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Par délibération et à l'unanimité le taux de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti restent identiques à ceux de 2019.

XVI. Vote du Budget Communal

Le budget Primitif 2020 se présente ainsi dans les grandes lignes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : 186 498.18€
- Charges de personnel et frais assimilés : 138 479.61€
- Atténuation de produits : 52 750.00€
- Autres charges de gestion courante : 114 656.58€
- Charges financières : 12 724.67€
- Charges exceptionnelles : 790.50€
- Dépenses imprévues : 10 500.00€
- Virement à la section d'Investissement : 548 965.89€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Résultat antérieur reporté : 471 929.88€
- Atténuations de charges : 700.00€
- Produits des services, du domaine : 145 471.64€
- Impôts et taxes : 359 171.00€
- Dotations, subventions et participations : 87 355.17€
- Autres produits de gestion courante : 18 900.74€
- Produits exceptionnels : 13 937.00€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de la section investissement : 66 783.82€
- Remboursement d'emprunt : 15 789.05€
- Immobilisations incorporelles (frais d'études, ...) : 81 646.00€
- Immobilisations corporelles (travaux) : 288 275.13€
- Immobilisations en cours (travaux sur plusieurs exercices, contrats, ...) : 411 827.42€
- Dépenses imprévues : 2 492.21€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Dotations, fonds divers et réserves : 116 532.22€
- Subventions d'investissement : 199 215.52€
- Virement de la Section de Fonctionnement : 548 965.89€

Le budget 2020 de la Commune s'équilibre donc à hauteur de 1 097 465.43€ en fonctionnement et 879 799.87€ en investissement.

Par délibération et à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 de la Commune est adopté à l'unanimité.

XVII. Questions diverses

M. le maire informe :

- ³⁵₁₇ un arrêté municipal va être pris début septembre pour définir les délégations des adjoints et définir ainsi leur périmètre d'action dans le pilotage des commissions communales
- ³⁵₁₇ une rencontre avec M. Poteau, maire de Machault et président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a été très enrichissante et prometteuse dans les relations entre nos 2 communes. M. le maire précise qu'il a ressenti une volonté commune de travailler conjointement pour le bien des 2 communes et plus précisément pour les écoles pour lesquelles nous sommes en regroupement pédagogique
- ³⁵₁₇ avant de passer la main à M. Despots Hervé, nouvellement élu rapporteur de la commission travaux, M. le maire informe que les travaux de l'annexe devant accueillir la mairie et l'agence postale communale se poursuivent.
- ³⁵₁₇ M. le maire propose d'organiser une visite des locaux accueillant la future mairie et de l'église afin que les nouveaux élus aient une vision plus réelle des projets de travaux en cours
- ³⁵₁₇ une photo de l'équipe municipale avec le personnel communal sera prise à la rentrée
- ³⁵₁₇ une demande de tournage a été déposée en mairie par des jeunes en master vidéo. Un accord leur a été donné pour un tournage aux 3 Tilleuls et sur la route de Barbeau
- ³⁵₁₇ la commémoration pour la libération de Féricy le 25 août ayant lieu en l'absence du maire, ce dernier remercie les élus présents pour cette cérémonie

M. le maire donne la parole à ses élus.

- ³⁵₁₇ Mme Bourges informe que le dossier du 11 rue de Ferland a été repris en charge et qu'un rendez-vous avec l'association « Famille Laïque » est prévu le 16 juillet au matin. Suite à ce rendez-vous une réunion à huis clos aura lieu entre les élus pour définir la suite à donner à ce dossier
- ³⁵₁₇ Mme Bourges informe qu'un rendez-vous a été pris le 6 août à 9h30 avec M. Bonini du CAUE concernant l'aménagement de l'entrée de l'église et du parc du Domaine. Elle convie les autres élus intéressés à se joindre à elle pour ce rendez-vous.
- ³⁵₁₇ M. Haméon informe qu'il a été contacté par Mme Hélène Desbordes, féricienne et plasticienne, pour pouvoir prétendre à l'utilisation de la salle de la Source dans le cadre d'une exposition de ses œuvres. Ce projet est porté par la médiathèque départementale et la Salle de la Source grâce à cette manifestation serait inscrite comme lieu culturel. Il précise que des ateliers seront proposés également durant la période d'exposition qui couvrira la période du 13 au 26 juillet puis du 10 au 31 août. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette exposition sous réserve que les conditions sanitaires qui seront imposées sur ces périodes soient respectées.
- ³⁵₁₇ M. Haméon demande s'il est envisageable de prévoir une ouverture de la bibliothèque en septembre. M. le maire lui demande de se rapprocher du secrétariat pour savoir si le matériel commandé (douchette entre autre) est disponible. Il demande également de s'assurer que la formation des personnes en charge de la bibliothèque est bien prévue.
- ³⁵₁₇ M. Haméon informe que, sous réserve des conditions sanitaires imposées, une fête pour les fériciens aura lieu le 27 septembre
- ³⁵₁₇ M. Alleyrat s'interroge sur les protocoles pouvant être mis en place en cas de reconfinement. L'ensemble des élus relève l'aspect intéressant de cette remarque et un comité de réflexion va se mettre en place pour anticiper cette éventualité
- ³⁵₁₇ Mme Menet, nouvellement élue en tant que titulaire au sein du SIRP Machault-Féricy informe qu'elle assistera à la réunion du 11 Juillet. Mme Fourgoux-Leclerc se propose de faire le point avec elle juste après cette séance de conseil municipal.

³⁵₁₇ Mme Hall s'interroge sur l'organisation des commissions qui n'ont pas encore été officialisées. M. le maire précise que les élus peuvent travailler ensemble sur les projets dès maintenant et que les groupes seront officiellement constitués lors du prochain conseil qui aura lieu le vendredi 18 septembre. Mme Djordjevic en profite pour distribuer à chaque conseiller un organigramme reprenant les rôles et attributions des élus tout en précisant que les commissions restent ouvertes à tout élu souhaitant rejoindre un groupe de travail.

³⁵₁₇ Mme Hall demande s'il est possible d'avoir une vision sur la disponibilité des élus durant cette période estivale qui débute. Mme Djordjevic distribue à chacun le planning récapitulatif des absences des élus et des agents communaux pour cet été.

³⁵₁₇ M. Deshams-Fontaine informe que des adresses mails mairie ont été créées pour chaque élu et chaque agent afin de favoriser les échanges et surtout de ne pas recevoir les informations communales sur des boîtes personnelles. Il remet à chacun un document indiquant la procédure à suivre pour ouvrir ces boîtes mails et initialiser un mot de passe personnel et propre à chacun.

³⁵₁₇ M. Deshams-Fontaine informe que Féricy connaît depuis quelques semaines une période de petite délinquance et d'incivilité. En effet, il a pu remarquer des jeunes (de Féricy et de Machault) troublant la tranquillité dans les rues de Féricy régulièrement autour de 2h du matin. M. le maire précise qu'effectivement une plainte a dû être déposée en gendarmerie suite à des dégradations de la salle des fêtes, vol et violation de propriété publique. Il est donc demandé à chacun d'être vigilant et de signaler tous comportements d'incivilité.

³⁵₁₇ Mme Fourgoux-Leclerc informe que la première réunion avec le SIRP Machault se tiendra le samedi 11 Juillet dans les locaux de la mairie de Machault

³⁵₁₇ Mme Djordjevic informe qu'elle va reprendre les dossiers d'urbanisme en cours avec la commission dont la première réunion se tiendra le 30 juillet (heure à définir).

³⁵₁₇ M. Despots informe de ses projets prioritaires pour la commission travaux :

- phasage de l'entretien des voiries
- poursuite du travail sur la toiture de l'église
- poursuite des travaux de l'annexe
- réflexion sur le passage en LED de l'éclairage public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20